

3 TPM
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Le Nivollon – 38980 VIRIVILLE
390 404 184 RCS Grenoble

**DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)**

L'an deux mille vingt cinq,
Le 20 Novembre 2025,
A dix heures,

Les soussignés :

Monsieur **Olivier THIVIN**, titulaire de deux cent cinquante (250) parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 250

Monsieur **Dominique THIVIN**, titulaire de deux cent cinquante (250) parts sociales en pleine propriété, numérotées de 251 à 500.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommé «**3 TPM**»,

- Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La Société «**AMC CONSULTANT** » Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 €, ayant son siège social à ECHIROLLES (Isère) Sud Galaxie 1 Rue des Méridiens et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 329 024 335 et qui sera représentée par Monsieur Yann BENALLEGUE, choisi parmi les Commissaires aux Comptes inscrits et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

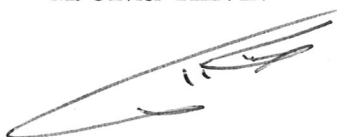
Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

- remercie Monsieur Yann BENALLEGUE de bien vouloir établir le rapport sur la situation de la société prévu par l'article L.223-43 alinéa 3 du Code de Commerce.

Fait à VIRIVILLE
Le 20/11/2025

En deux exemplaires originaux

M. Olivier THIVIN



M. Dominique THIVIN

